EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) en qualité de membre de la Commission permanente des finances ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Samuel De Vargas au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Onaï Reymond (socialiste), comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON VAUD

Le secrétaire :

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la désignation de Mme Marlène Bérard (PLR) en qualité de membre de la Commission permanente de politique régionale ;
- ouï la présentation d'une candidate par Mme Marlène Bérard , le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Coralie Dumoulin (PLR), comme membre suppléante de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE - CANTON DE VAUD - LIBERTÉ ET PATRIE

Le secrétaire :

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Denise Gemesio (PLR) en qualité de membre au Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
- ouï la présentation d'un candidat par Mme Marlène Bérard, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

M. Nicolas HURNI (PLR), comme membre au Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

Le secrétaire :

m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/17 de la Municipalité, du 30 juin 2022;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'108'000.- pour des travaux d'assainissement, de transformation et de modernisation des vestiaires et du système sanitaire de la piscine de Mon-Repos ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des sports ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses ré-elles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Services des sports.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

Le secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Alexandra GERBER et crts : « Pour une renaturation des rives du lac conciliant les besoins de la biodiversité et des loisirs» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente : Le secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Denise GEMESIO : « Faisons la nique au courrier électronique» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON VAUD

Le secrétaire :

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Matthieu CARREL : « Citycable et LFO. Quo vadis» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

Le secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON VAUD

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Denise GEMESIO : « Sauvabelin : un trottoir pour garantir la sécurité des piétons» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

Le secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON VAUD

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Olivier Marmy (PLR) et consorts : « Le chantier de la gare à quai » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Françoise Piron, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure auprès des CFF et de l'OFT que l'agenda prévu soit respecté et informe au minimum tous les 6 mois le Conseil communal de l'avancement des travaux.* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE - CANTON DE VAUD

Le secrétaire :

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts : «Centrale géothermique de Lavey : quels coûts et quelles perspectives pour la Ville ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Ngoc Huy Ho, disant :

« *Le Conseil communal invite la Municipalité à solliciter la Confédération afin d'obtenir plus de subventions valorisant les projets de production de chaleur géothermique directe et indirecte* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON DE VAUD - LIBERTÉ ET PATRIE

Le secrétaire :

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Anaïs TIMOFTE (EàG) et consorts : « Quelles mesures pour enfin éradiquer l'infestation de punaises de lit dans les hébergements d'urgence ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« *Le conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires afin d'éradiquer sans délai et efficacement les punaises de lit dans les lieux d'hébergement d'urgence, tout en garantissant l'accès aux prestations* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON VAUD

Le secrétaire :

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Christiane Schaffer et consorts : *« La Ville achète une exploitation agricole à la barbe de deux agriculteurs. Que veut-elle en faire ? Un manège pour les chevaux ? »* ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

Le secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Arnaud Thièry et consorts : *« Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! »* ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON DE VAUD

Le secrétaire :

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Françoise Piron et consorts : *« Deux ans sans piscine c'est trop ! »* ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - VAUD

Le secrétaire :

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Anaïs Timofte et consorts : *«Pollution de l'eau dans 6 communes raccordées au réseau d'approvisionnement lausannois : doit-on laisser couler ? » ;*
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

Le secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : *«Vers des itinéraires de manifs réellement accessibles à toutes et tous ! »* ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité tienne compte dans la mesure du possible de l'accessibilité universelle lors de l'attribution des itinéraires de manifestations et informe les organisateurs-trices à ce propos lors des séances de coordination »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON DE VAUD - LIBERTÉ ET PATRIE

Le secrétaire :

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4e séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : *« Guettons l'heure de l'égalité au sein de l'administration communale » ;*
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON VAUD

Le secrétaire :